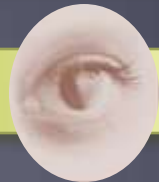




LE CODE DES MARCHES PUBLICS

Cadre général des marchés publics

Après obtention du marché public



Cadre général des Marchés Publics

Objectif général : se familiariser avec le nouveau code des Marchés Publics

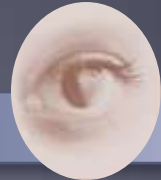
Principes et définitions

- Principes fondamentaux et cadre réglementaire
- L'importance du droit communautaire
- La notion de contrat, de définition de l'objet
- Définitions et caractéristiques des marchés et accord-cadres.
- Acteurs et rôles respectifs (pouvoir adjudicateurs, opérateurs économiques)
- Terminologies et sigles
- Impact de la réforme de 2006 et dématérialisation



Les différentes catégories de marché

- Les marchés de travaux
- Les marchés de fournitures
- Les marchés de services
- Étude des clauses administratives générales



L'appréciation des seuils et les règles de publicité

L'article 39 et 40

Les procédures de passation de marché

- Le rôle de la Commission d'Appel d'Offre
- La mise en concurrence
- Appel d'offre ouvert et restreint
- Les marchés négociés
- Le dialogue compétitif
- Les procédures spécifiques
- La procédure adaptées



Cibler et comprendre les besoins de l'acheteur public

Établir une veille ciblée des offres : internet, le Bulletin Officiel...

Analyser le règlement de la consultation

Les demandes d'information complémentaire

Savoir décoder les critères de choix et non écrit : contexte économique, social, environnemental...

Les régimes de responsabilité

Responsabilité légale

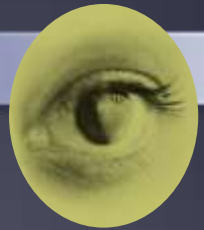
Responsabilité contractuelle

Garantie biennale et garantie décennale

Responsabilité trentenaire

Responsabilité quasi-délictuelle

Responsabilité pénale



Après obtention du marché public

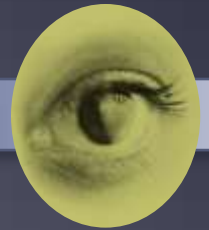
Objectif général : rôles et obligations de chacune des parties

les parties au contrat

- La personne publique
- Le groupe d'acheteurs, de fournisseurs
- L'allotissement
- La co-traitance
- La sous-traitance

L'exécution du marché

- Notification et information des candidats non retenus
- Ordres de service
- Avenants
- Modifications
- Le règlement financier (avances, acomptes, solde)
- Les délais et les retards
- La durée
- Les garanties
- Les contrôles
- La réception
- Les soldes



Le contrôle du marché

- Le contrôle a priori et a posteriori
- Les possibilités de négociation du marché



Outils pédagogiques

Étude de documents

Modalités d'évaluation de la formation

Tour de table de clôture
Évaluation collective

Durée

2 jours, soit 14h.

Votre contact

Aurillac Formation Com
Carine MARTY
15, allée Georges Pompidou
15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 63 72 85
cfp.aurillac@mfr.asso.fr

